

Monter un dossier

Dossier ponctuel ou « à l'année » ?

Plusieurs pièces sont à fournir à l'ABC en amont de l'événement, si possible lors du dépôt de projet.

Celles-ci peuvent être restituées à l'issue de l'événement, lors du bilan, mais peuvent aussi être conservées (pour certaines) dans un « dossier à l'année », qui servira pour de futures dates.

Constitution du dossier

Statut de l'association / Parution au journal officiel

Il vous sera demandé de nous fournir une copie des statuts associatifs et le récépissé de parution au journal officiel.

Ménage

En cas de salle rendue non, ou mal nettoyée, la prise en charge de la remise en état par un professionnel du nettoyage pourra être exigée.

Assurance / Responsabilité civile et matérielle

Celle-ci doit mentionner le lieu (ABC – 8 rue Raymond Valet – 33290 Blanquefort) et la date de l'événement dans le cas d'un événement unique, ou la période couverte. S'il est prévu d'accueillir du public, l'assurance doit le spécifier.

L'attestation d'assurance doit être impérativement transmise au référent au minimum **une semaine avant l'événement**.

Dans le cas contraire, l'ABC se réserve le droit d'annuler la manifestation.